
Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des membres du conseil d'administration de la Haute Ecole de la Communauté française du Luxembourg-Schuman

A.Gt 12-11-2001

M.B. 06-03-2002

modification :

A.Gt 10-07-02 (M.B. 17-10-02)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'Enseignement supérieur en Hautes Ecoles, notamment l'article 66;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 juillet 1999 portant règlement de son fonctionnement, notamment l'article 10;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 1999 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française,

Arrête :

modifié par A.Gt 10-07-2002

Article 1^{er}. - Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Haute Ecole de la Communauté française du Luxembourg-Schuman, pour un terme de cinq ans, en qualité de membres du personnel représentant les organisations syndicales siégeant au Comité de secteur IX :

Mme Nadine JACQMIN, CGSP;
M. Guy DENIS, SLFP;
M. Joseph MARTHOZ, CGSP;
M. José DONNAY, UCEO.

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets le jour de la rentrée académique 2001-2002.

